scot grande agglomération toulousaine
schéma de cohérence territoriale

Défis à relever

pour la deuxième révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine

juin 2020

smeat
www.scot-toulouse.org

Le périmètre d'intervention du syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine

Le SMEAT/Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine

Créé en 1991, le SMEAT est l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT), au sens de l'article L. 143-16 du Code de l'urbanisme.
Il est en charge de la révision en cours et du suivi de la mise en œuvre du SCoT en vigueur.

Après plusieurs évolutions de périmètre, le SMEAT compte aujourd'hui :
5 établissements publics de coopération intercommunale,
113 communes,
1,02 million d'habitants (2016),
1 174 km².

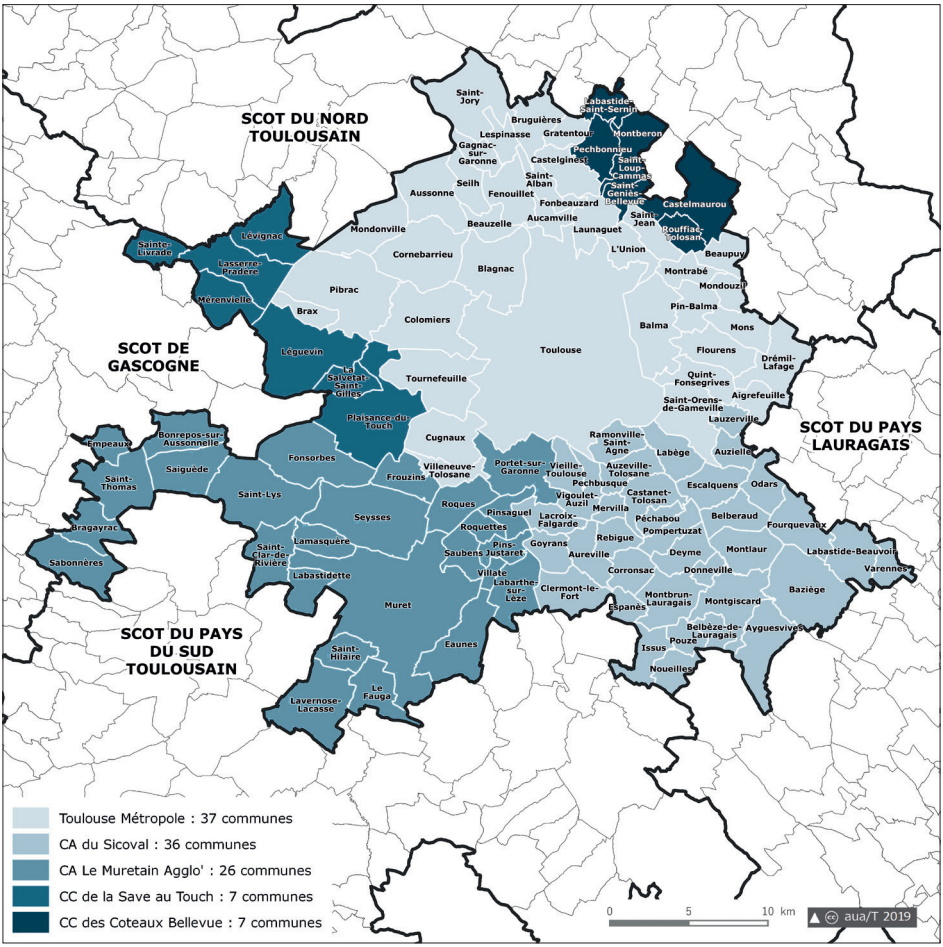

La deuxième révision du SCoT : un nouveau chapitre de la planification stratégique de la grande agglomération toulousaine

1982 le SDAU
approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme sur 64 communes

1998 le SDAT
adoption du Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine
planification du développement à horizon à 2015, sur la base du projet de 1995

2000 révision du SDAT pour prendre en compte les évolutions de l'aire urbaine et le développement de l'industrie aéronautique

la loi SRU **2000**
relative à la solidarité et au renouvellement urbain
de nouveaux outils de planification : les SCoT et les PLU

2002 l'interSCoT
lancement d'une démarche à l'échelle de l'aire urbaine

2005 approbation de la charte interSCoT sur la base d'un modèle de développement pour «construire une cohérence territoriale»
décision de créer 4 périmètres de SCoT:
Grande agglomération toulousaine
Pays sud toulousain
Pays lauragais
Nord toulousain

2005 arrêté préfectoral portant extension du périmètre du SCoT de la Grande agglomération à 117 communes (le Muretain rejoint le SMEAT)

la loi Grenelle 2 **2010**
fixant des objectifs environnementaux à inscrire dans les SCoT

2012 le SCoT
approbation du SCoT de la Grande agglomération toulousaine

la loi ALUR **2014**
(pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)
le SCoT devient le document intégrateur des normes et dispositions exprimées par des textes de rang supérieur

2017 approbation de la première révision du SCoT de la Grande agglomération toulousaine

2017 élargissement de l'interSCoT au Grand bassin toulousain, regroupant 12 périmètres de SCoT, sur la base d'une convention triennale

2018 mise en révision du SCoT de la Grande agglomération toulousaine

ordonnances issues de la loi ELAN **2020**
(portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique / 2018)
pour adapter l'objet, le périmètre et le contenu du SCoT suite à la création des SRADDET et à l'avènement des PLU intercommunaux

Passer le relais d'un mandat à l'autre

Les élections municipales de 2020 interviennent alors que la révision du SCoT est engagée depuis janvier 2018. La démarche a conduit à un certain nombre de travaux qui ont permis d'avancer dans les réflexions stratégiques.

La révision du SCoT

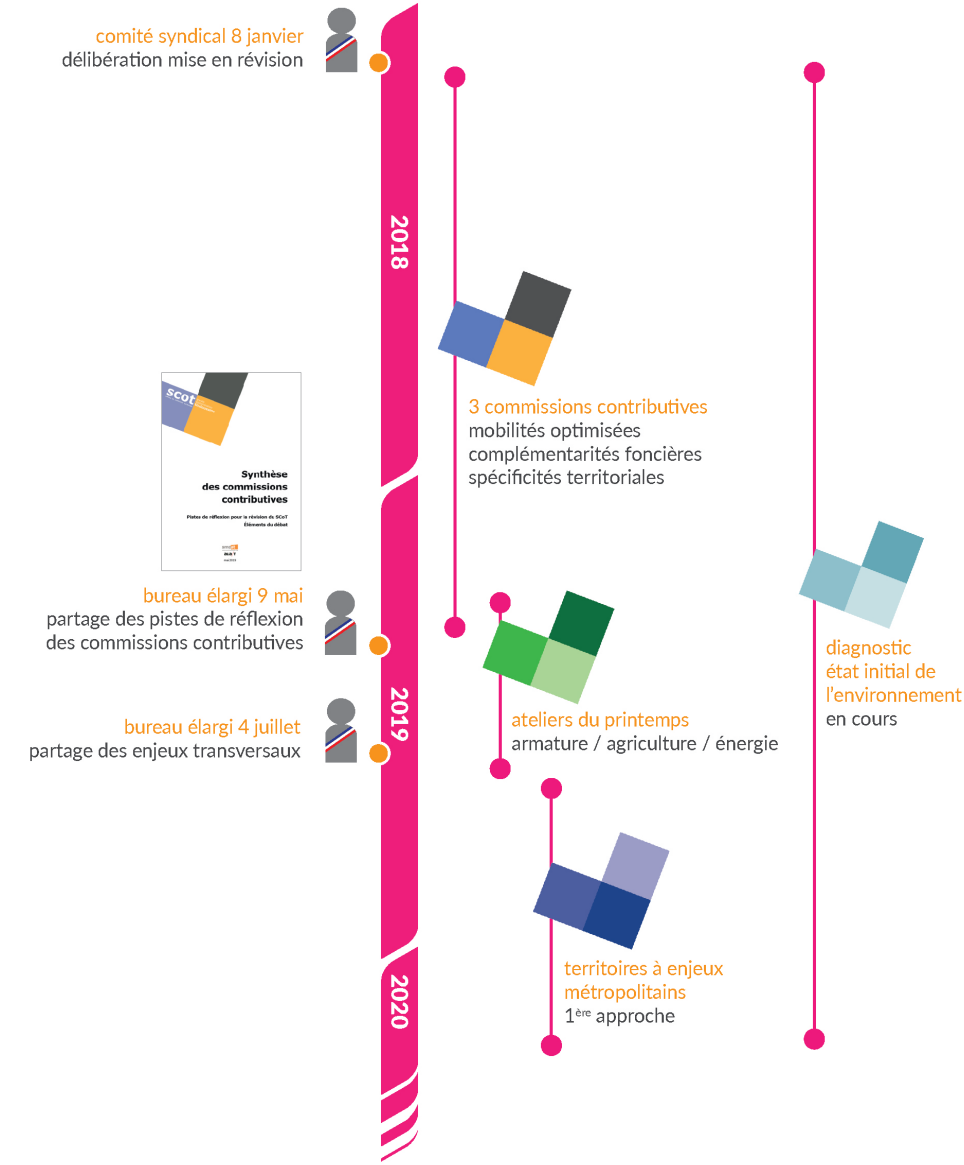

Le présent document vise à **informer** les élus de la mandature 2020-2026 de l'état d'avancement des réflexions et travaux.

Ces réflexions ou travaux ont été menés dans le cadre du SMEAT, avec les partenaires ou par les partenaires du SMEAT

Il s'agit également de soumettre aux futurs élus des **propositions de chantiers complémentaires**, dans la continuité des travaux engagés et ce pour aller vers le PADD.

Il peut s'agir d'approfondir certains sujets et leurs enjeux.
Il peut s'agir aussi d'engager ou poursuivre le dialogue avec les partenaires de la révision du SCoT.
Ces démarches de dialogue sont signalées par ce pictogramme :

Une transition profonde à engager pour concilier attractivité, cadre de vie et urgence écologique

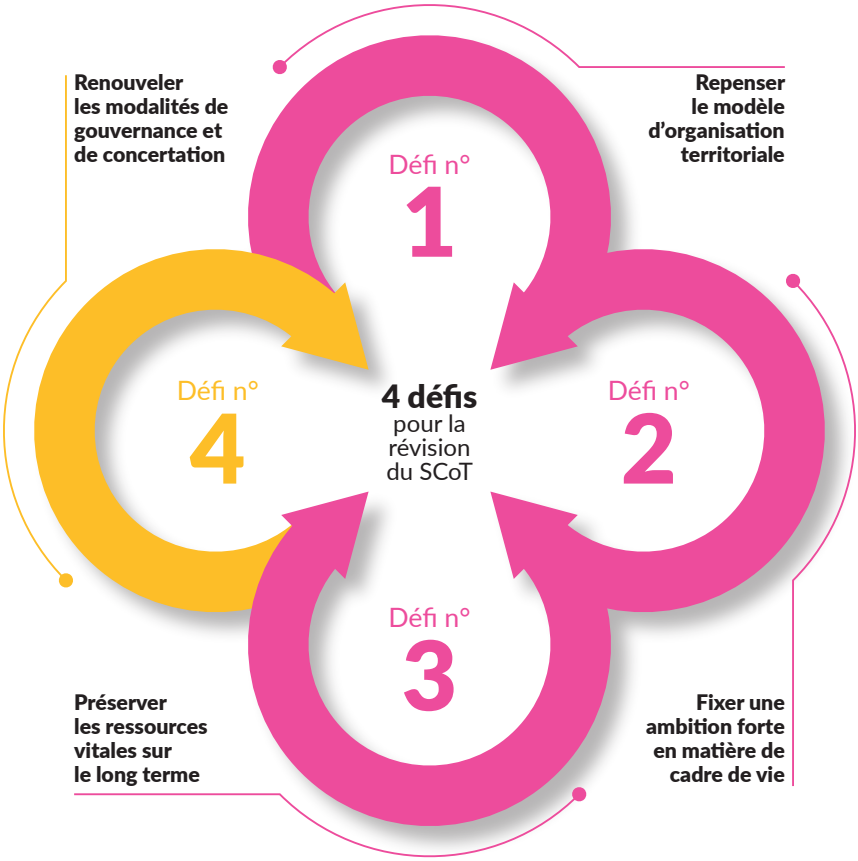

Défi n°1

Repenser le modèle d'organisation territoriale

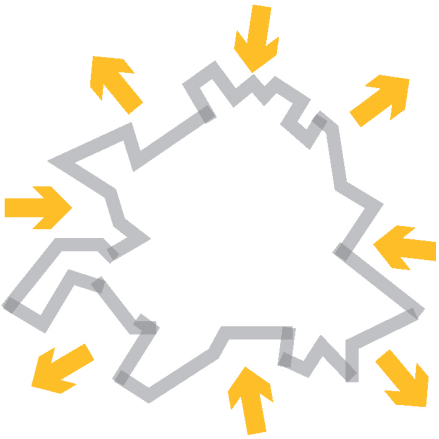

... pour l'attractivité métropolitaine...

... pour un meilleur fonctionnement...

... en répondant aux enjeux :

- d'accueil de population à horizon 2040 / 2050
- de positionnement au sein du grand sud-ouest
- d'exploration des territoires à enjeux métropolitains
- d'organisation de la cohérence habitat + emploi + déplacements
- de territoire des courtes distances

L'accueil de population à horizon 2040 / 2050

CHANTIER À VENIR

Les projections démographiques interrogent les élus sur les capacités d'accueil du territoire et les conditions de cet accueil.

Quelles implications ?...
... selon quels scénarios ?

Quelles répartitions spatiales ?

Quelles marges de manœuvre réelles ?

Qui est accueilli où ?
(familles, primo-accédants, étudiants...
lutter contre les effets d'exclusion ?...
comment ?)

De 11 000 à 15 000 habitants en + par an

2020-2050 : accueillir jusqu'à 450 000 habitants supplémentaires ?

Des échanges nécessaires avec les partenaires : ***InterSCoT et Région***

Se positionner au sein du grand sud-ouest

CHANTIER EN COURS

Une démarche qui doit alimenter les débats des élus : le **SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie**, arrêté le 19 décembre 2019.

CHANTIER À VENIR

La révision du SCoT est l'occasion de (re)penser le positionnement de la grande agglomération toulousaine au sein du grand sud-ouest et ce, à différentes échelles.

- Il s'agit de traiter des enjeux en matière de grandes infrastructures (déplacements, équipements), de grande logistique et de coopérations (universitaires, économiques, touristiques...).

Des échanges nécessaires avec les partenaires : ***interscot, Région, CCIT...***

Bordeaux
villes à 1h
aire urbaine Montpellier
Porte des Pyrénées
transfrontalier

Exploration des territoires à enjeux métropolitains

CHANTIER EN COURS

Une démarche exploratoire de diagnostic a été lancée sur plusieurs territoires de la grande agglomération dits à enjeux métropolitains.

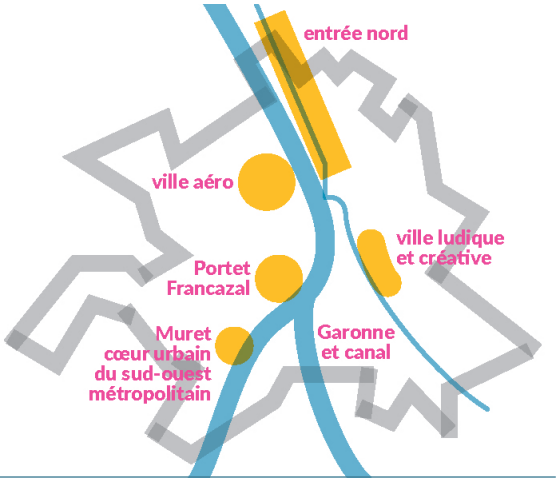

N.B. les intitulés des différents secteurs sont provisoires

1ère définition des territoires à enjeux métropolitains (qui reste à préciser)

Territoire qui rayonne(ra)
+
Territoire dont le devenir pose question dans le cadre de la révision du SCoT

Objectifs du travail sur les territoires à enjeux métropolitains :
Une analyse pour en dégager :

- les enjeux,
- l'identification des marqueurs d'enjeux métropolitains.

CHANTIER À VENIR

- Il s'agira de partager les enjeux issus de l'analyse.
- Il s'agira éventuellement d'identifier de nouveaux territoires à enjeux métropolitains à analyser.

Organisation de la cohérence habitat + emploi + déplacements

Ce triptyque doit alimenter la réflexion sur le modèle territorial.
Deux démarches peuvent alimenter les réflexions autour de ce modèle :

- la contribution de la commission mixte Tisséo collectivités - SMEAT, dont les travaux ont, dans un premier temps, mis en lumière le potentiel de développement autour de certains pôles d'échanges multimodaux ;
- la contribution de la CCIT.

CHANTIER À VENIR

- Le débat sur le modèle territorial doit permettre de nuancer la vision binaire développement mesuré / ville intense du SCoT en vigueur, pour mieux prendre en compte les bassins de vie et les polarités qui les animent.
- Les réflexions sur le modèle territorial devront notamment identifier les besoins en offre de mobilités.
- Le débat sur le modèle territorial est aussi celui du « desserrement économique »

Un dialogue avec les intercommunalités de la grande agglomération, notamment sur la base de leurs propres stratégies territoriales

Un territoire des courtes distances

Les élus ont affirmé la nécessité de développer le territoire autour de ses centralités.
En parallèle, a émergé la volonté d'un accès pour tous aux centralités de proximité dans un laps de temps limité.
Enfin, les élus ont plébiscité la mixité des fonctions au regard des courtes distances.

CHANTIERS À VENIR

- Il s'agira de poser une définition partagée de ce qu'est une centralité, des différents niveaux et fonctions de centralité, tout en restant attentif à ce qui doit relever du SCoT et ce qui doit relever des PLU(i).
- Les conditions d'urbanisation dans et autour des centralités seront également un débat à engager.

Défi n°2

Fixer une ambition forte sur le cadre de vie

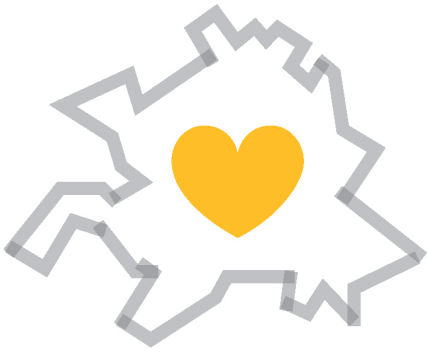

... pour un développement vivable...

... en répondant aux enjeux :

- d'un territoire soucieux de son cadre de vie
- d'un territoire renaturé
- d'un territoire à pied et à vélo
- d'un territoire toujours mieux desservi en transports collectifs
- d'un territoire toujours mieux équipé pour répondre aux besoins

Un territoire soucieux de son cadre de vie...

... par l'amélioration des ambiances urbaines

Les ambiances urbaines sont conditionnées par :
- Le dialogue entre espaces bâtis et non bâtis, entre espaces privés et publics,
- La place et les fonctions données aux espaces publics et espaces verts,
- Les (dis)continuités qui s'observent dans l'urbanisation, les continuités piétonnes, cyclables...

... par la prise en compte de la diversité des morphologies urbaines

La densification et le renouvellement urbain en cours ont parfois bouleversé les morphologies existantes et produit de nouvelles formes urbaines parfois peu qualitatives.

... par la réinsertion urbaine des lieux périphériques

Les centres commerciaux périphériques « rattrapés » par l'urbanisation doivent pouvoir faire l'objet d'une reconfiguration les incluant comme des morceaux de ville à part entière. Cela est d'autant plus d'actualité que les modes de consommation évoluent et réinterrogent ces formats commerciaux.

CHANTIER À VENIR

- Il s'agira de définir les lieux périphériques concernés par cet enjeu.

Un territoire renaturé…

… par un maillage fin d'espaces verts de proximité

Il est nécessaire de maintenir des espaces verts au sein des espaces urbanisés, voire de les développer. C'est un corollaire indispensable à l'intensification urbaine. Les espaces urbanisés disposent encore souvent de capacités pour ce faire.

… par une végétalisation des espaces urbains pour l'adaptation au changement climatique

Le maintien ou la création d'espaces de nature en ville est d'autant plus indispensable qu'ils doivent, demain, assurer des fonctions d'îlots de fraicheur. Cela suppose une végétalisation adaptée. La renaturation doit devenir une composante de l'aménagement urbain de demain.

… par un accès pour tous aux espaces de grande nature

L'agglomération compte de nombreux espaces de grande nature. L'enjeu, au-delà de leur maintien, est celui de leur mise en visibilité et en accessibilité pour tous.

… par une qualification des lisières urbaines

Les interfaces entre espaces urbains et agro-naturels doivent favoriser l'intégration paysagère des développements urbains, et prévenir les conflits d'usage. Ces espaces tampons peuvent être supports d'usages intéressants.

CHANTIERS À VENIR

- Il s'agira de partager l'analyse du maillage vert et bleu et des potentiels écologiques du territoire, à toutes les échelles, pour cibler plus précisément les enjeux de préservation, de restauration, voire de création des espaces naturels.

Un territoire à pied et à vélo

… fort potentiel de report modal vers le vélo et les engins de déplacements personnels

… fort potentiel d'amélioration de la marchabilité des territoires

Les déplacements de courte distance sont très nombreux au quotidien et les modes actifs sont assez peu utilisés. Le potentiel de report modal est fort. La marche, le vélo et les engins de déplacements personnels (trottinettes, gyropodes…) sont aussi au service de modes de vie de proximité.

Un territoire toujours mieux desservi en transports collectifs

… par l'amélioration de l'intermodalité

… par une cohérence forte entre habitat, emplois et déplacements

CHANTIERS À VENIR

Échanges à venir dans le cadre de la commission mixte ***Tisséo Collectivités - SMEAT***

Un territoire toujours mieux équipé pour répondre aux besoins

… pour garantir l'accès aux équipements du quotidien

… pour une desserte numérique répondant aux besoins des entreprises et des nouvelles formes d'organisation du travail.

CHANTIERS À VENIR

- Il s'agira de travailler sur les centralités (définition, conditions d'urbanisation)
- Il s'agira plus globalement de travailler sur le modèle de développement du territoire.

Défi n°3

Préserver les ressources vitales sur le long terme

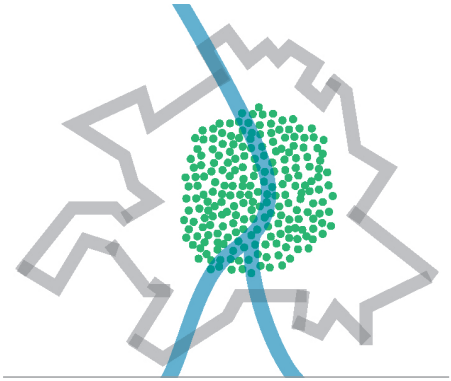

... pour la pérennité du territoire...

... en répondant aux enjeux :

- de préservation des ressources naturelles
- de préservation des ressources foncières
- d'engagement dans la transition énergétique

Préservation des ressources naturelles

… par la préservation et la gestion de la ressource en eau

Les usagers de l'eau sont multiples dans la grande agglomération (consommations domestique, agricole, industrielle…). Or, l'accroissement démographique et le changement climatique interrogent la pérennité de la ressource et l'accès à celle-ci.

CHANTIERS À VENIR

Un dialogue nécessaire avec les acteurs de l'eau (porteurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, agence de l'eau Adour-Garonne)

… par le maintien de la dynamique agricole

Les pratiques agricoles et le profil des exploitations sont questionnés par la pression de l'urbanisation, par le changement des modes de consommation, par le changement climatique…

CHANTIER EN COURS

Le SMEAT a conventionné en 2020 avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne pour lui confier plusieurs missions d'expertise visant à :

- Compléter le diagnostic existant sur l'agriculture
- Analyser les espaces agricoles sous pression urbaine
- Identifier les besoins de l'agriculture sur le territoire et analyser ses capacités de mutation.

CHANTIERS À VENIR

- Il s'agit de positionner l'outil SCoT en matière d'agriculture : jusqu'à quel point s'agit-il de porter ou non un projet agricole pour le territoire ?
- Il reste à déterminer, au vu notamment des expertises attendues, les espaces agricoles à préserver.

… par la valorisation des espaces naturels, vecteurs de biodiversité et d'identité

Les espaces naturels remplissent de nombreuses fonctions naturelles vitales qu'il s'agit de conforter, voire d'amplifier.
Par ailleurs, nombre de ces espaces concourent à l'identité et à l'attractivité des territoires par les ambiances paysagères qu'ils créent et les agréments qu'ils procurent (forêt de Bouconne, cours d'eau, ramiers, parcs…).

CHANTIERS EN COURS

- Un travail est en cours sur le territoire à enjeux métropolitains Garonne-Canal (cf. démarche exploratoire sur les territoires à enjeux métropolitains) visant à analyser la mise en réseau des espaces de ce territoire, son rôle dans la structuration urbaine ainsi que sa valorisation.
- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a entamé une démarche d'élaboration d'un atlas paysager qui pourrait venir utilement éclairer les travaux du SCoT en la matière.

CHANTIERS À VENIR

- Il s'agira de partager l'analyse du maillage vert et bleu du territoire à toutes les échelles pour cibler plus précisément les enjeux de préservation, de restauration, voire de création des espaces naturels.

Préservation des ressources foncières

… par la poursuite de la densification et du renouvellement urbain

… par la mobilisation des réserves foncières dans le tissu urbain

Ces réserves foncières, encore conséquentes, sont un potentiel mobilisable tant pour l'urbanisation que pour la création d'espaces de nature en ville, corollaires essentiels de l'intensification.

… par la prise en compte de la diversité des morphologies urbaines

… par la mise en œuvre de stratégies foncières de long terme

Le SCoT est nécessairement articulé avec les politiques foncières. Néanmoins, les élus ont souhaité porter cet enjeu, pointant la nécessité de coordonner planification stratégique et politiques foncières.

CHANTIERS À VENIR

- Les capacités globales d'intensification du territoire seront à évaluer.

Un dialogue nécessaire avec les services de l'État et la Région (porteur du SRADDET) sur l'objectif de réussir le « zéro artificialisation nette ».

Engagement dans la transition énergétique

… par le développement des filières de production d'énergie

… par la baisse de la consommation énergétique

En matière de consommation énergétique, le SCoT a un levier d'action fort via le développement d'un modèle territorial s'appuyant sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture (cf. Défi n°1 : repenser le modèle d'organisation territoriale).

… par l'engagement fort dans la performance environnementale du bâti (bâti ancien et construction neuve)

CHANTIERS À VENIR

- Il s'agira de déterminer si le SMEAT souhaite se positionner plus précisément sur le développement des filières de production d'énergie : en identifiant les filières prioritaires, en identifiant les espaces privilégiés d'implantation…

Défi n°4

Renouveler les modalités de gouvernance et de concertation

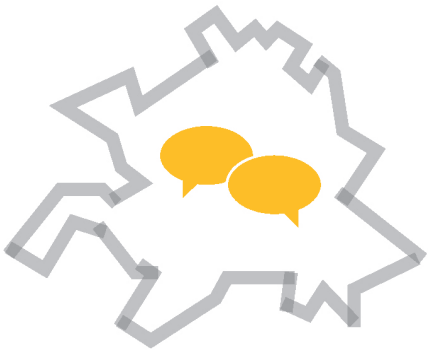

... en répondant aux enjeux :

- de renforcement de la gouvernance du SCoT
- de co-construction du SCoT avec les EPCI
- de poursuite du dialogue avec les partenaires institutionnels

Renforcement de la gouvernance du SCoT

… par un pilotage fort du SCoT

La gouvernance et la feuille de route de la révision du SCoT doivent être réappropriés et, le cas échéant, adaptés. Pour poursuivre les travaux engagés, il s'agit de disposer d'un cadre permettant de faire émerger une vision stratégique et un projet politique.

… par l'installation d'une gouvernance économique

Le développement économique, sa répartition spatiale, ses impacts sur l'aménagement des territoires… sont des sujets au cœur de la révision du SCoT. Il s'agit de créer un lieu de dialogue pour partager et articuler les différentes stratégies de développement économique des territoires qui composent la grande agglomération.

… par une réflexion sur le suivi et la mise en œuvre du SCoT

La révision du SCoT doit permettre d'intégrer les modalités de sa mise en œuvre et les évolutions nécessaires par rapport au dispositif actuel.

CHANTIERS À VENIR

- La réinstallation des instances du SMEAT
- L'installation d'une gouvernance économique dotée d'une feuille de route

Co-construction du SCoT avec les EPCI

La révision du SCoT se fait dans un contexte de réflexions et de projets menés à des échelles infra-SCoT, par les EPCI. Ces démarches, menées en parallèle, doivent pouvoir alimenter le SCoT en tant que de besoin.

CHANTIERS EN COURS

- Le projet de territoire de la Save au Touch
- Le projet de territoire du Muretain ainsi que le plan guide économique
- Les réflexions stratégiques menées par le SICOVAL sur un certain nombre de politiques publiques
- Les réflexions stratégiques portées par le projet de pacte urbain relatif à la 3e ligne de métro (Toulouse Aerospace Express – Connexion Ligne B)

CHANTIERS À VENIR

Partage EPCI / SMEAT des réflexions stratégiques portées en parallèle.

Poursuite du dialogue avec les partenaires institutionnels

... avec l'État

Le SMEAT mène la révision du SCoT en associant étroitement la DDT Haute-Garonne aux étapes-clefs. Le Préfet et les services de la DDT ont identifié les pistes de réflexion prioritaires à mener dans le cadre de la révision du SCoT (mises en ligne sur le site internet du SMEAT).

CHANTIERS À VENIR

- Note de l'État à venir au regard des Défis à relever.

... avec la Région Occitanie

... en particulier en tant que porteur du SRADDET, arrêté le 19 décembre 2019 et sur lequel le SMEAT a formulé un avis daté du 26 février 2020.

... avec la Chambre d'Agriculture Haute-Garonne

En 2018, l'organisme consulaire a fait parvenir une note d'enjeux au SMEAT suite à la mise en révision du SCoT (en ligne sur le site internet du SMEAT). Le Bureau du SMEAT a, par la suite, rencontré les nouveaux élus de la Chambre en 2019.

... avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

La CCIT a fait une première contribution à la révision du SCoT en janvier 2019 (en ligne sur le site internet du SMEAT). Une deuxième contribution, envoyée fin 2019 (en ligne sur le site internet du SMEAT), donne à voir les attentes des entreprises du territoire, interrogées pour l'occasion.

CHANTIERS À VENIR

- Le partage de la vision portée par la CCIT sur l'économie et ses perspectives.

… avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Garonne

La chambre a élaboré une contribution lors du lancement de la deuxième révision du SCoT, qui pointe les besoins fonciers et immobiliers des artisans.

… avec Tisséo

Les enjeux de coordination des politiques de mobilités (Plan de Déplacement Urbain, élaboré à la même échelle que le SCoT) et de développement urbain sont forts, ce pour quoi la Commission Mixte Tisséo Collectivités – SMEAT a été instaurée en 2018. La commission mixte a d'ores et déjà fait une contribution à la révision du SCoT et ses travaux doivent continuer de l'alimenter.

… avec l'interscot

Nombre de problématiques dépassent l'échelle de la grande agglomération, le dialogue interterritorial doit trouver sa place dans la révision du SCoT, il peut s'appuyer pour ce faire sur l'interscot du Grand Bassin Toulousain.

… avec les acteurs de l'eau

Les porteurs de SAGE, mais aussi l'Agence de l'eau, sont des interlocuteurs à mobiliser.